

Mise à jour du dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes – Notice de présentation

Le dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes a été retravaillé pour son édition 2021. Les membres du jury national ont en effet, à l'occasion de l'édition 2020, exprimé plusieurs demandes concernant ce document et en particulier concernant les informations qu'il fournissait ou non. Le dossier a été mis à jour afin de pouvoir donner aux jurés des informations supplémentaires ou plus ciblées sur des aspects des projets. Il a été retravaillé avec deux objectifs principaux :

- (1) Recueillir des éléments plus factuels sur les projets et les actions réalisées par les jeunes dans ceux-ci
- (2) Recueillir des données budgétaires et administratives plus précises sur les projets

Mise à jour du dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes : principales modifications apportées

Quatre modifications ont principalement été apportées au dossier de candidature par rapport au document précédent :

- (1) La première partie du document précédent *Le projet en bref* a été remplacée par une partie *Présentation synthétique du projet*. Cette partie reprend la section *Le projet en bref* en la complétant. Elle doit permettre aux jeunes porteurs de projets de fournir l'ensemble des informations administratives utiles sur leur projet.
- (2) La liste des domaines dans lesquels les jeunes peuvent inscrire leurs projets a été étendue. Ceux-ci auront la possibilité d'inscrire leurs projets pour l'édition 2021 dans une des sept thématiques suivantes : culture et événements grand public, éducation et exercice de la citoyenneté, lutte contre les violences et les discriminations, inclusion des personnes fragiles, prévention en santé, environnement et économie sociale, promotion de l'agriculture. Dans le cas où leur initiative relèverait de plusieurs thématiques, les jeunes devront choisir la thématique dans laquelle ils voudront la classer ; ce choix n'aura pas de conséquence cependant sur l'appréciation concrète qui sera faite du projet.
- (3) Le modèle de budget prévisionnel fourni en annexe a été remplacé. Le nouveau modèle de budget qui est demandé aux jeunes porteurs de projet est plus exigeant que le précédent. Cependant, le document précédent ne correspondait plus aux critères actuels pour contrôler le budget des projets candidats. Le nouveau modèle de budget correspond au document-type utilisé par les administrations nationales pour les demandes de subvention des associations.
- (4) Une annexe supplémentaire « Avis de la caisse de Mutualité Sociale Agricole » a été ajoutée au dossier. Elle reprend en la complétant la deuxième section de l'ancien dossier de candidature, dans laquelle le référent local indiquait son avis général sur le projet. Elle est par ailleurs séparée du reste du dossier afin que les jeunes candidats n'y aient pas accès.

Mise à jour du dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes : présentation générale

Le dossier de candidature mis à jour se compose de 14 pages et d'une annexe séparée de 2 pages. Il peut être rempli électroniquement à partir de sa version .doc ou imprimé à partir du document .pdf et rempli à la main. Ses différentes sections sont les suivantes :

Page 1 [Page de garde](#)

Page 2 [Présentation générale du dossier](#)

Pages 3-5 [Présentation synthétique du projet](#)

La première partie du dossier à remplir par les candidats est une présentation synthétique de leur projet. Dans cette partie des informations générales et administratives leur sont demandées sur leur initiative (titre du projet, situation des jeunes, thème du projet, résumé du projet). Dans cette section, il est de plus demandé aux jeunes candidats de présenter leur action avec leurs propres mots dans une [Parole des jeunes](#).

Pages 6-9 [Présentation détaillée du projet](#)

La seconde partie du dossier de candidature est une présentation détaillée par les jeunes de leur projet. Cette partie reprend les questions posées dans l'ancienne version du dossier de candidature, le cas échéant en les reformulant. Une série de huit questions est posée aux candidats pour présenter leur action :

- (1) [D'où vous est venue l'idée de ce projet ?](#)
- (2) [Quelles actions réalisez-vous dans ce projet ?](#)
- (3) [Comment vous organisez-vous pour faire ces actions ?¹](#)
- (4) [Des personnes participent-elles en plus ou vous aident-elles dans ce projet ?](#)
- (5) [Comment ces personnes vous aident-elles dans votre projet ?](#)
- (6) [Comment allez-vous aider les personnes concernées à travers votre action ?](#)
- (7) [Comment allez-vous contribuer à votre territoire avec votre action ?](#)
- (8) [Pensez-vous continuer à développer votre projet l'année prochaine ?](#)

¹ Cette question a été ajoutée dans la présentation qui est demandée aux jeunes de leur projet. A travers cette question, nous voulons qu'ils expliquent leur organisation pour réaliser leur action. Il s'agit de présenter les étapes qu'ils vont suivre, les tâches concrètes qu'ils vont effectuer et la façon dont ils vont se répartir ces tâches. Le but de cette question est de voir l'implication concrète des jeunes dans leur action.

Page 10 Annexe 1 : calendrier des actions

Page 11 Annexe 2 : budget prévisionnel du projet

L'annexe 2 du dossier est un budget prévisionnel à compléter par les jeunes porteurs de projet. Ce budget est composé de 4 parties.

(1) Dépenses prévisionnelles

Les groupes indiquent dans les dépenses prévisionnelles les types de dépenses qu'ils doivent effectuer pour leur action et un chiffrage provisoire des montants. Quatre grandes catégories de dépenses sont distinguées parmi les dépenses courantes des associations : les achats (achat de biens ou de services), les dépenses de services (locations d'équipement et frais d'assurance de ces équipements), les dépenses de services spécifiques (frais de déplacement, dépenses de communication, frais administratifs) et la rémunération de personnel.

(2) Recettes prévisionnelles

Les jeunes indiquent dans les recettes prévisionnelles les types de ressources qu'ils pensent percevoir pour financer l'action et un chiffrage provisoire de celles-ci. Trois grandes catégories de ressources sont distinguées parmi les recettes courantes des associations : les recettes tirées de ventes (vente de biens ou de services), les subventions obtenues ou dons privés, les fonds propres (épargne et trésorerie détenues par l'association). Afin de savoir si le projet est soutenu par d'autres partenaires locaux, nous demandons aux groupes de préciser les noms des personnes ayant accordé une subvention à leur projet.

(3) Total des dépenses, des recettes et solde

Les jeunes candidats complètent leur budget en calculant le total de leurs dépenses, de leurs recettes et leur solde prévisionnel.

Nous rappelons que le budget présenté par les jeunes doit être équilibré : les recettes prévues doivent couvrir intégralement les dépenses prévisionnelles. Les jeunes doivent donc présenter un budget avec un solde nul.

(4) Utilisation envisagée de la subvention

Nous demandons enfin aux jeunes porteurs de projet d'indiquer l'utilisation qu'ils pourraient faire de leur subvention, s'ils remportaient un prix de l'appel à projets. Les groupes ne fournissent cette information qu'à titre indicatif : ils ne seront pas tenus d'utiliser leur subvention, le cas échéant, pour la dépense qu'ils avaient inscrite dans leur dossier de candidature. De plus, ils peuvent proposer d'utiliser la subvention pour une diversité de dépenses (par exemple le développement de leur projet s'ils n'ont pas d'idée plus précise).

Cependant, deux types de dépenses sont exclues a priori pour l'utilisation de cette subvention : (1) la rémunération courante des salariés de la structure accompagnant les jeunes. L'objet de l'Appel à projets Jeunes n'est pas de financer le fonctionnement des associations locales : celles-ci peuvent prétendre à d'autres subventions pour ce faire. Aussi, les dépenses relevant de leur fonctionnement courant, y compris la rémunération de leurs salariés, ne pourraient pas être prises en charge sur la subvention gagnée par les jeunes. **(2) Des frais de voyage importants qui représenteraient plus de la moitié du budget prévisionnel. L'Appel à projets Jeunes vise à financer des initiatives portées par des jeunes et avec un intérêt local.** Aussi, la subvention ne pourrait être utilisée par les jeunes seulement pour financer un voyage en-dehors de leur territoire et sans intérêt local.

Page 12 [Annexe 3 : liste des jeunes porteurs du projet](#)

Page 13 [Annexe 4 : photographie du groupe de jeunes](#)

Page 14 [Annexe 5 : modèle d'autorisation de droit à l'image](#)

Annexe [Annexe 6 : appréciation de la caisse de Mutualité Sociale Agricole](#)

Une annexe supplémentaire est jointe au dossier de candidature : « Annexe 6 – Appréciation de la caisse de Mutualité Sociale Agricole. » Le but de cette section est de permettre à chaque caisse de rédiger un avis sur les projets qu'elle a décidé de présenter au niveau national. Il ne s'agit pas nécessairement d'une évaluation très exigeante du projet. La caisse peut simplement indiquer les raisons pour lesquelles elle a remonté cette action au niveau national. Cependant le réseau ayant une connaissance très concrète des initiatives présentées, cet avis est utile aux jurés qui évaluent et décident de l'attribution des prix.